

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er DECEMBRE 2022

PROCÈS VERBAL

- **Vérification du quorum**

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSE, Sylvie GROSDÉMOUGE, Stéphane JANOT, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absents excusés : André BILLOTTE (procuration à Claude ARMBRUSTER), Fabrice HALLER.

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h 01 et le Conseil Municipal peut valablement délibérer

- **Désignation d'un secrétaire**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2022**

Ni question ni remarque

POUR : 8

DÉLIBÉRATIONS

1 - 2022-4-1 : Décision modificative budget commune

Le Maire expose que la commune a versé au SIVU de la Roselière le montant prévu concernant les dépenses obligatoires. Or suite au dernier conseil syndical, il va manquer des crédits pour régler les factures. Le SIVU de la Roselière envisage donc de demander un complément aux communes.

Comme il reste 751 € au compte 65548 et qu'on ne sait pas quelle somme sera demandée à la commune, le Maire propose au conseil de faire un virement de crédit comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D60628 : autres fournitures non stockées	3 000 €	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	3 000 €	
D65548 : Autres contributions		3 000 €
TOTAL D 66 : Charges financières		3 000 €

POUR : 8

2 – 2022-4-2 : Décision modificative budget eau et assainissement

Le Maire expose qu'au compte 61523 il n'y a plus assez de crédits pour régler les factures en instance, il propose de faire une révision de crédit comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D61523 : Entretien, réparation réseaux		5 000 €
TOTAL D011 : Charges à caractère général		5 000 €
R70611 : Redevance assainissement collectif		5 000 €
TOTAL R70 : Ventes produits fabriqués, prestations service		5 000 €

POUR : 8

3 – 2022-4-3 : Choix de l'entreprise pour les travaux sylvicoles

Claude ARMBRUSTER s'abstient de voter pour André BILLOTTE.

Le Maire expose que le programme forestier implique des travaux sylvicoles. Deux entreprises ont fait parvenir un devis :

ONF pour un montant de 3 510 € HT
SAsu BILLOTTE pour un montant de 3 331.50 € HT
L'entreprise retenue est la Sasu BILLOTTE.

POUR : 7

4 – 2022-4-4 : Extinction de l'éclairage public

Le Maire expose que lors du dernier conseil il a été envisagé de couper l'éclairage public de 23h à 5h. Un sondage a été effectué auprès de la population, sur les 56.8 % de réponses, 94 % sont favorables à l'extinction de l'éclairage public.

Le conseil décide de couper l'éclairage public de 23h à 5h.

POUR : 8

5 – 2022-4-5 : Réhabilitation de l'ancienne école – mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Maire passe la parole à Olivier MONNIER.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école il y a eu lieu d'engager une étude de faisabilité. Pour cela la commune peut se faire aider par un bureau d'étude pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après consultation le cabinet JBI correspond aux attentes de la mairie. Ce cabinet propose une tranche ferme pour l'étude de faisabilité bâtiment pour un montant de 6 000 € HT et pour l'étude de faisabilité chaufferie bois et réseau de chaleur pour un montant de 7 000 € HT.

Le conseil décide nommer le cabinet JBI pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il précise que chacun des dossiers ouvre des droits à subventions.

POUR : 8

Questions diverses :

1 - Le Maire explique que M. Olivier MONNIER s'investit énormément pour la commune dans tout ce qui est communication, service administratif, recrutement, développement des projets. Le Maire émet l'idée de créer un 3ème poste d'adjoint. Le conseil municipal n'y voyant pas d'objection, cela sera délibéré lors d'un prochain conseil.

2 - Affouage pour 2023 : Jérôme CONVERSET prend la parole et annonce qu'il y a 7 affouagistes pour l'affouage sur pied et 170 stères de bois commandés pour l'affouage bord de route.

3 - Eau : Claude VUILLEMIN explique que l'entreprise Véolia a installé une horloge dans le coffret électrique de la station de pompage rue du moulin Brisse permettant le fonctionnement des pompes alternativement.

Il annonce également qu'il y avait depuis un certain temps une fuite rue des cannes qui n'était pas détectable à l'œil nu, il a fallu faire intervenir l'entreprise Véolia pour la situer, celle-ci se trouvant en profondeur. La fuite a été réparée par l'entreprise Billotte.

4- Colis des anciens : 20 colis doubles et 42 colis simples ont été commandés chez Esprit Paysan à VESOUL. Les colis seront distribués 3^{ème} semaine de décembre.

5 - Les vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier 2023 à 18h.

6 - Le repas des anciens aura lieu, si la situation le permet, le 29 janvier à 12h.

7 - Fusion des communes : le Maire explique qu'il est allé en réunion à Crevans concernant le regroupement des communes. Les maires des communes de Crevans, Secenans, Granges-la-Ville envisagent un regroupement à 5 communes avec Vellechevreux. Claude ARMBRUSTER a expliqué lors de ce rdv qu'il soumettrait cette proposition à son conseil.

Après un tour de table il s'avère qu'aucun conseiller n'est d'accord pour le regroupement de 5 communes.

8 - Cloche de la mairie : Robin GOTTI, jeune de Châlonvillars, est passionné par les cloches et a fait un reportage sur les cloches de Granges-la-Ville. Il a demandé à voir celle de la mairie, le Maire lui a fait découvrir la cloche qui se situe dans le grenier de la mairie. Suite à cette visite il a dit que c'est une très ancienne cloche et qu'il serait bon de l'inscrire au patrimoine car c'est une des plus anciennes cloches de Franche-Comté.

Le Maire a proposé de faire venir Robin GOTTI lors d'un prochain conseil pour expliquer l'histoire et le devenir de cette cloche.

Fin de séance à 21H06.

Le Maire



Le secrétaire

